

N° 2023-112

CONVENTION DE PARTENARIAT EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

L'an deux mil vingt-trois le 08 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 02 novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, ASTIER Fabienne, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mmes DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. SPIGARELLI), BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHAMOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER), CHENU Azélie (donne pouvoir à M. DUC), FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme ASTIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. VILLIBORD)

M. HANRARD Bernard (donne pouvoir à M. SILVESTRE)

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

Pouvoir : 7

Le Président rappelle que, dans le cadre des échanges conduits par la Région Auvergne Rhône Alpes avec les Communautés de Communes au sujet de la Loi d'Orientation des Mobilités n° 2019-428 du 24 décembre 2019, dite « LOM », il est apparu qu'un transfert systématique aboutirait à un émiettement des compétences sur le territoire qui serait préjudiciable à la cohérence du développement des mobilités.

La Communauté de communes des Versants d'Aime a donc choisi ne pas prendre la compétence Mobilité, délibération 2021-016 laissant ainsi la Région agir en tant qu'Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité sur les Versants d'Aime.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente convention partenariale.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 27

- nombre d'abstentions : 0

- nombre de suffrages exprimés : 27
- nombre de votes « pour » : 27


APPROUVE la convention ci-annexée.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE LE 08 NOVEMBRE 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX